

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 56-2024

**DECISION DU MAIRE**

**Signature de la proposition financière de WICONNECT pour la maintenance du firewall et des bornes Wifi du système d'information du 24/01/2024 au 23/01/2025**

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,  
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,  
Vu la délibération du Conseil Municipal 101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

**Considérant** que la maintenance du firewall et des bornes Wifi du système d'information sont essentiels au bon fonctionnement de la collectivité.

**Le Maire** décide de signer la proposition financière de la société WICONNECT, 4 rue Monge, Pôle d'activités d'Ecouves, 61000 ALENCON, d'un montant de 3955.15 € HT, soit 4746.18 € TTC, pour la période de maintenance allant du 24/01/2024 au 23/01/2025.

Fait à Pont-Audemer, le 6 mars 2024

Le Maire.

